



Question liée à une main courante

Par **Guest 749294**, le **06/12/2022** à **16:04**

Bonjour

Il y a un an une amie à moi m'a invité chez elle et nous nous sommes embrassés et avons dormi ensemble.

Pendant 6 mois, cette dernière m'a parlé pendant longtemps et avec insistance. Elle me raconte sa vie privée, me disait qu'elle réservait ses journées pour me voir, voulait savoir si je voyais des filles, commentait les photos que je mettais sur les réseaux, me demandait si j'étais libre pour aller boire un verre...et j'en passe

Il y'a 4 mois la gendarmerie m'appelle pour me dire qu'elle a déposé une main courante pour agression sexuelle contre moi et celle-ci m'a indiqué dans un message « il ne s'agit pas d'une plainte il n'y aura donc pas de conséquence pour toi ou sur ton avenir ».

Cela fait depuis Août que j'attends d'aller à la gendarmerie pour défendre ma position car je ne comprends absolument pas pourquoi elle me fait subir cela. Étant à l'étranger je suis obligé d'attendre de rentrer mais cela me travaille l'esprit et me fait clairement douter de moi dans chaque chose que je fais quotidiennement car j'ai l'impression de faire quelque chose de mal.

J'aimerais savoir quelles sont les suites encourues dans ce cas là sachant qu'elle m'a précisé qu'elle n'a pas porté plainte et que je n'aurais pas de conséquences.

,Merci de vos réponses

Par **Lag0**, le **06/12/2022** à **17:00**

[quote]

elle a déposé une main courante pour agression sexuelle contre moi

[/quote]

Bonjour,

Ceci me semble impossible ! Déjà, une main courante n'est pas axée "contre quelqu'un", mais surtout, la police ou gendarmerie aiguillerait directement vers une plainte pour ce motif.

Par **Guest 749294**, le **06/12/2022** à **17:09**

J'avoue que moi-même je ne comprends pas. Pourtant on m'a bien précisé qu'il s'agissait d'une main courante et elle même me l'a dit par message.

Par **Lag0**, le **06/12/2022** à **17:19**

[quote]

Pourtant on m'a bien précisé qu'il s'agissait d'une main courante

[/quote]

Fort étonnant que l'on vous contacte suite à une simple main courante. La main courante n'est que la consignation d'une déclaration qui ne lance aucune procédure.

Par **Guest 749294**, le **06/12/2022** à **17:21**

J'ai le message où elle me précise « c'est une main courante pas une plainte. Il n'y aura pas de conséquence sur toi ou sur ton avenir. »

Par **Guest 749294**, le **06/12/2022** à **17:22**

Mais je n'ai pas convocation les gendarmes m'ont précieuse que je pouvais y aller quand je le voulais, ce que je ne comprends pas très bien non plus.